

Dr. Uroš Tatić

collaborateur scientifique

Institut d'Histoire de Belgrade, Belgrade, Serbie

LE SOUTIEN DE LA FRANCE À LA SERBIE POUR OBTENIR LES FORTERESSES DES TURCS EN 1867*

Résumé

Après la bataille de Sadowa (le 3 juillet 1866), la France ne voulait pas que la crise en Europe s'approfondisse à cause des événements dans l'Empire Ottoman. Déterminé à empêcher le démantèlement de la Turquie, Napoléon III mit au second plan l'application du principe des nationalités dans les Balkans. Le soutien de la France aux chrétiens de l'Empire Ottoman dépendait du degré de consensualité avec la Russie et l'Autriche sur d'autres questions. Dans ces circonstances, durant l'automne 1866, le gouvernement serbe se décida à demander à la Porte la cession des forteresses tenues par les garnisons turques sur le territoire de la Principauté. Le président du gouvernement Ilija Garašanin voulait savoir si la France était prête à soutenir cette réclamation de la Serbie et dans quelle mesure elle pouvait compter sur l'appui de celle-ci. Afin d'inciter l'engagement de Paris, Garašanin déclara que, dans le domaine de la politique extérieure, la Principauté devait peut-être se tourner vers la Russie. Le gouvernement français devint plus tolérant. En raison de la menace du soulèvement général dans les Balkans, Lionel Moustier, le ministre des Affaires Étrangères, considéra qu'il était nécessaire de parvenir à un accord l'année suivante à la fin du printemps. De crainte que cette proposition désagréable à la Porte concernant la cession des forteresses aux

* Le travail est le résultat des recherches effectuées sur le projet du Ministère de l'Éducation, de Science et du Développement Technologique de la République de Serbie l'Europe et les Serbes(1804-1918), les incitations et les enjeux de l'Époque moderne européenne (Evropa i Srbi (1804-1918), podsticaji i iskušenja evropske Moderne, 177031).

Serbes contribuât à l'affaiblissement de l'influence française à Constantinople, le ministre essaya d'inciter l'Autriche à prendre l'initiative à ce sujet. Le comte de Beust, le nouveau ministre autrichien des Affaires Étrangères, adopta le point de vue français. De son côté, Moustier adopta la proposition du gouvernement de Vienne selon laquelle le voyage du prince Michel à Constantinople pour présenter ses hommages au sultan devait constituer une garantie suffisante que la Principauté ne ferait pas de nouvelles complications à la Turquie et aux puissances garantes. Nicolas Bourrée, ambassadeur français à Constantinople s'engagea auprès de la Porte en faveur de la Serbie. Tout en conseillant au gouvernement turc de s'entendre à tout prix avec la Principauté, Moustier menait avec Saint-Petersbourg les négociations sur la Question d'Orient. Bien qu'elle ait agi ainsi en faveur de l'Empire Ottoman, la France, en contrepartie du service qu'elle rendait à la Serbie dans l'affaire de la remise des forteresses en question, demandait à Saint-Petersbourg la réalisation des projets de guerre contre la Prusse qu'elle avait en vue. En donnant ce soutien à la Principauté, le gouvernement des Tuileries souhaitait empêcher les actions futures de celle-ci entreprises dans le but d'agrandir son territoire et de conquérir son indépendance. Il apparaissait que la Porte avait pris l'initiative pour cette démarche. Le 3 mars 1867, le Grand Vizir Ali-pacha lut à Jovan Ristić, ministre serbe à Constantinople, la lettre où il portait à la connaissance du prince Michel que la Porte consentait à la Serbie la cession des forteresses.

Mots clés: les forteresses, Moustier, le prince Michel, France, Serbie, la Porte.

À l'été 1866, la France ne voulut pas que la crise en Europe s'approfondît à cause des événements en Orient. Malgré son assurance en la victoire autrichienne, les conseils de Saint-Petersbourg et de Paris ont contribué pour une bonne part à la résolution du gouvernement serbe de s'abstenir de la participation à la guerre austro-prussienne.¹ La situation a complètement changé après la bataille de Sadowa. Le président du gouvernement serbe Ilija Garašanin ne pouvait pas prévoir l'avenir de l'Autriche, mais il estimait critique sa

¹ Archives du Ministère des Affaires Étrangères (AMAE) Paris, Correspondance politique des consuls (1826-1896), Turquie-Belgrade 16, No 2, Druyn de Lhuys à Botmiliau, Paris, le 22 juin 1866; Milan Piroćanac, Knez Mihailo i zajednička radnja balkanskih naroda, Državna štamparija Kraljevine Srbije, Beograd, 1895, p. 123.

situation. Il a exprimé ses doutes concernant le bruit qui courait : que Napoléon III avait offert à l'Autriche un agrandissement territorial en Orient comme compensation pour une alliance conclue avec la France contre la Prusse. Garašanin considérait que cette politique serait sans fondement et qu'elle favoriserait l'extension de l'influence russe sur les Slaves en Autriche, ce que l'empereur des Français ne voulait certainement pas. Le président du gouvernement serbe a encore une fois exprimé son opinion que le maintien de l'Empire Ottoman n'était pas viable et que la Question d'Orient ne pourrait être durablement réglée que par une satisfaction des intérêts des peuples chrétiens.²

Les objectifs de la politique française sont devenus plus clairs au cours des dernières années. Les chrétiens dans les Balkans ont perdu le soutien de Napoléon III. Désormais, il allait les utiliser comme un moyen pour parvenir à un accord avec l'Autriche et avec la Russie.³ Cette ligne de conduite de la politique française, annoncée par la circulaire du 16 septembre 1866, fut rédigée par le ministre par intérim, le marquis de Lavalette. Une phrase de cette circulaire a notamment produit une impression profonde sur l'opinion publique en Serbie : «L'Autriche dégagée de ses préoccupations italiennes et germaniques, n'usant plus ses forces dans des rivalités stériles, *mais les concentrant à l'Est de l'Europe*, représente encore une puissance de 35 millions d'âmes». Cette déclaration a été interprétée à Belgrade comme une invitation faite à l'Autriche de s'emparer des provinces turques, plus particulièrement menacées en Bosnie et en Herzégovine selon l'opinion publique serbe. La Serbie avait également des craintes pour son avenir. Plusieurs personnes en avaient parlé avec une certaine inquiétude à Botmiliau, consul de France à Belgrade, parce qu'elles pressentaient que la politique française en Orient pourrait être modifiée. Il parut au consul que le sentiment dominant dans le public serbe était le suivant : si les Serbes ne pouvaient pas former un Etat indépendant, il était préférable de remettre son sort entre les mains de la Russie que de tomber sous la domination autrichienne.⁴

Face à ce danger, la Serbie intensifia les négociations avec les autres peuples chrétiens. La Principauté prit la décision de mettre

2 Nikola Petrović, „Austro-ugarska nagodba, gradovi i Istočno pitanje“, *Oslobođenje gradova u Srbiji od Turaka 1862-1867. god.* Zbornik radova prikazanih na naučnom skupu Srpske akademije nauka i umetnosti, održanom od 22. do 24. maja 1967. god. u Beogradu povodom proslave 100-godišnjice oslobođenja gradova, Srpska akademija nauka i umetnosti, Beograd, 1970, p. 264.

3 Grgur Jakšić, Vojislav Vučković, *Spoljna politika Srbije za vlade kneza Mihaila. Prvi balkanski savez*, Istorijski institut, Beograd, 1963, p. 295.

4 AMAE, Turquie-Belgrade 16, No 229, Botmiliau à Moustier, Belgrade, le 1^{er} octobre 1866.

fin aux préparatifs militaires jusqu'à l'été 1867. Son motif de guerre contre la Turquie fut l'obtention des forteresses occupées encore et toujours par les garnisons turques, qui devaient les livrer aux Serbes. Mécontenté des solutions proposées à la Conférence de Canlidja, la Serbie signala aux grandes puissances à plusieurs reprises que la présence des garnisons turques dans les forteresses était la raison principale de ses désaccords avec la Porte. Cependant, le problème consistait en ceci que cette réclamation de la Principauté ne reposait pas sur un fondement légal ferme, le Traité de Paris de 1856 ayant accordé à la Turquie le droit explicite de maintenir les garnisons dans ces villes. Par conséquent, satisfaire cette revendication serbe dépendait exclusivement de la bonne volonté de la Porte, c'est-à-dire des pressions qui allaient s'exercer sur elle par suite des circonstances défavorables dans lesquelles elle s'était trouvée. Il était indispensable de déposer une revendication périodiquement et opportunément afin que la diplomatie européenne ne doutât pas que sa non réalisation allait servir à la Principauté de motif de guerre. Garašanin n'était pas d'accord avec le fait que la réclamation fût adressée seulement au gouvernement turc.⁵

Malgré une profonde méfiance du gouvernement de Belgrade, il était nécessaire de vérifier encore une fois l'attitude de la France sur la question serbe. D'abord, l'action a été entreprise par l'intermédiaire de l'ancien ministre de la guerre serbe, le colonel Hippolyte Mondain, et ensuite par l'intermédiaire de l'historien et du publiciste Abdolonyme Ubicini. Par la lettre d'Ubicini au président du Conseil Jovan Marinović, on a l'impression que la Serbie a été sur le moment prête à maintenir la paix pourvu que la Turquie abandonnât les forteresses et qu'elle fit encore quelques concessions territoriales (comme exemple le publiciste mentionna la Vieille Serbie). Ubicini eut la tâche de remettre à Napoléon III le mémoire dans lequel le gouvernement serbe fit ressortir que l'idée de l'expansion de l'Autriche en Orient, exprimée dans le circulaire de Lavalette, était irréalisable et que la création de la grande confédération des peuples chrétiens était dans l'intérêt de la France.⁶ Ce mémoire du gouvernement serbe eut pour but d'écarter la conviction de la France que la Principauté de la Serbie était le principal représentant de la politique russe dans les Balkans.

⁵ Grgur Jakšić, Vojislav Vučković, *Spoljna politika Srbije za vlade kneza Mihaila. Prvi balkanski savez*, op. cit., pp. 296-297.

⁶ AS (Archives de Serbie), fonds Pokloni i otkupi (PO) 76/35, Ubicini à Marinović, Paris, le 2 novembre 1866; PO 76/36, Ubicini à Marinović, Paris, le 4 novembre 1866.

Après deux premières tentatives vers la fin d'octobre 1866, la troisième eut pour but de gagner le cabinet de Paris au projet serbe de la libération des Balkans et de l'Europe centrale. Cette fois-ci, Ilija Garašanin s'est adressé personnellement au consul Botmiliau à la veille de son départ en congé pour Paris. Encore une fois, Garašanin s'est employé à convaincre la France que son soutien aux intérêts de l'Autriche en Orient allait contribuer à la victoire de l'influence russe. Ayant parlé des souffrances des populations chrétiennes soumises à la domination ottomane, Garašanin a ouvertement déclaré qu'un soulèvement général de ces populations pouvait éclater du jour au lendemain. La Principauté ne prendra pas l'initiative du soulèvement, mais, s'il éclate, elle se joindra à ces populations, et elle leur apportera le concours de toutes les forces dont elle peut disposer, *quelles que soient les conséquences de la lutte*. Elle ne se fait aucune illusion sur les dangers de cette lutte, et elle veut compter sur l'appui du gouvernement de l'Empereur. Avec lui, elle est sûre de la victoire, et l'influence de la France en Orient devient à jamais dominante. Si la France le lui refuse, elle se trouvera dans l'obligation de demander cet appui à la Russie, dont l'influence alors dominera seule sur ces provinces de la Turquie.⁷

En redoutant l'influence déjà si grande de la Russie, Garašanin demanda l'appui de la France. Ayant laissé à Moustier, ministre des Affaires Étrangères, le soin de répondre aux ouvertures du président du gouvernement serbe, Botmiliau exprima l'opinion que les plus grands efforts devaient être tentés pour éviter une lutte entre les Turcs et les populations chrétiennes de l'Empire. Le consul craignait que, même vainqueurs, les chrétiens ne seraient pas en état de réorganiser l'Empire Ottoman ; l'anarchie qui éclaterait de toutes parts conduirait presque inévitablement à l'intervention étrangère. Afin d'empêcher la guerre d'éclater, Botmiliau proposait que la Porte fit des concessions aux populations chrétiennes qui lui étaient soumises. Elle devait concéder aux Serbes les lieux comme Mali Zvornik, Kastel et Ada Kale, peu importants du point de vue stratégique, ainsi que les forteresses de Šabac et de Smederevo. Bien que l'abandon de la citadelle de Belgrade soit sans doute une affaire beaucoup plus grave, il était peut-être politiquement plus sage de l'abandonner, à condition de détruire au préalable ses fortifications.⁸

7 Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871, t. I-XXI, Henri Charles-Lavauzelle, Paris 1910-1932, t. XIII, n° 3689, pp. 5-7, Botmiliau à Moustier, Paris, le 21 octobre 1866.

8 Ibidem, n° 3690, pp. 7-8, Botmiliau à Moustier, Paris, le 21 octobre 1866.

Le gouvernement des Tuileries apprit du rapport de son consul à Belgrade que la Serbie était déterminée à entamer la guerre contre la Turquie pour libérer les Slaves et pour créer son Etat indépendant. L'exposé de Garašanin ne fut qu'un avertissement parce que le gouvernement serbe, sans attendre la réponse, prit des mesures afin d'obtenir le soutien de la Russie. Cette initiative fut prise presque simultanément. Les fêtes à l'occasion du mariage du prince héritier russe Alexandre donna à la Principauté une bonne occasion d'entamer à Saint-Pétersbourg, par l'intermédiaire de l'émissaire extraordinaire Jovan Marinović, les pourparlers sur le développement des événements dans les Balkans.⁹

Les circonstances internationales étaient favorables aux intentions du gouvernement serbe. La faiblesse de l'Autriche, la situation peu enviable où la Porte s'était trouvée par suite de l'insurrection crétoise, l'activité accrue de la Russie, tout cela fut profitable à la Principauté au moment où était soulevée la question de l'évacuation des garnisons turques casées dans les forteresses en Serbie.¹⁰ Le prince Michel, en accord avec ses conseillers, décida d'envoyer directement sa demande au Grand Vizir sans en informer des puissances garantes. La lettre du souverain serbe devait être rédigée dans un ton conciliant pour ne pas dévoiler ces intentions de guerre à la Porte, celle-ci et les puissances garantes devant avoir l'impression que la cession des forteresses était la dernière revendication de la Principauté. Cette tâche a été confiée à Jovan Marinović, diplomate très expérimenté. En ménageant la susceptibilité de la Porte, avec mesure, politesse et dignité, Marinović exprima la volonté du prince que les forteresses ruinées avec les garnisons turques, source constante de méfiance devaient être évacuées du territoire serbe. Le 10 novembre, Ristić a remis la lettre au grand vizir Mehmed Rüşdi Pacha. Il a lu immédiatement cette lettre et a déclaré que le gouvernement turc allait examiner cette demande.¹¹

La montée de la Prusse après la bataille à Sadowa perturba l'équilibre entre les grandes puissances. La diplomatie française développait une grande activité pour rétablir l'équilibre européen. Après l'échec de ses négociations avec la Prusse afin d'obtenir élar-

9 Grgur Jakšić, Vojislav Vučković, *Spoljna politika Srbije za vlade kneza Mihaila. Prvi balkanski savez*, op. cit., p. 300.

10 Vasilj Popović, *Politika Francuske i Austrije na Balkanu u vreme Napoleona III*, Grafički zavod „Makarije“ A. D., Beograd-Zemun, 1925, p. 120.

11 Grgur Jakšić, Vojislav Vučković, *Spoljna politika Srbije za vlade kneza Mihaila. Prvi balkanski savez*, op. cit., pp. 301-302; Jovan Ristić, *Spoljašnji odnošaji Srbije novijega vremena*, I-III, Štamparija Kraljevine Srbije, Beograd, 1887-1901, II, pp. 462-469.

gisement territorial en direction de la rive du Rhin, le gouvernement de Paris essaya de s'assurer l'alliance avec l'Autriche ou la Russie. L'entente avec l'une de ces deux puissances allait permettre à la France de réaliser sa revendication par la voie des armes. En dehors de la protection des intérêts français en Occident, la Question d'Orient fut le sujet principal des négociations entre Paris, d'un côté, la Russie et l'Autriche, de l'autre. Le refroidissement dans les relations avec la Russie en raison de l'insurrection polonaise de 1863 contribua au changement de l'attitude de la France envers la Turquie. Ayant accepté le point de vue britannique que chaque agitation dans les Balkans pouvait servir à la Russie, le gouvernement français s'engagea pour le maintien de l'Empire Ottoman. Etant considérée comme le principal représentant de la politique russe dans les Balkans, de même qu'un centre de ralliement des peuples chrétiens, la Serbie ressentit grandement le changement d'attitude de Paris.

Ayant répondu à Botmiliau, le nouveau ministre français des Affaires Etrangères, le marquis Lionel de Moustier relevait que l'opinion publique serbe avait mal interprété la circulaire de Lavalette, c'est-à-dire que le passage concernant le rôle de l'Autriche fut mal compris. Les craintes qui s'étaient manifestées, il y a quelques mois, que le gouvernement de Vienne cherchait dans l'annexion des provinces slaves du Nord de l'Empire Ottoman une compensation à la cession de la Vénétie, tendaient à favoriser un retour de l'influence de la Russie à Belgrade. Le ministre invita le consul à représenter au gouvernement du prince Michel que la politique de la France était avant tout conservatrice et qu'elle n'était pas disposée à seconder les projets qui avaient pour conséquence de porter atteinte à l'autonomie des populations chrétiennes en Orient.¹²

À la mi-novembre 1866, le baron de Budberg, ambassadeur russe à Paris, indiqua à Moustier le fait que la décision récemment prise en faveur de l'unification des Principautés Danubiennes n'était pas bien vue par les Serbes à cause d'un sentiment d'envie. Il a ajouté qu'il y avait peut-être opportunité à leur accorder des satisfactions analogues, notamment en ce qui concerne l'évacuation des forteresses et le règlement de la question de l'hérédité du trône princier. L'ambassadeur de Russie a rappelé à Moustier l'attitude que celui-ci avait eue à Constantinople en 1862, lors du bombardement de Belgrade, et lui demanda s'il était disposé à appuyer de nouveau les

12 AMAE, Turquie-Belgrade 16, No 4, Moustier à Botmiliau, Paris, le 19 octobre 1866.

vœux des Serbes. De la part du chargé d'affaire du consulat à Belgrade Moustier a pris connaissance d'une fausse information selon laquelle. Garašanin se rendait à la Russie personnellement à l'occasion de la fête du mariage du prince héritier. Cette nouvelle ainsi que l'engagement de Budberg en faveur des demandes serbes contribuèrent au renforcement des doutes chez le ministre français concernant la participation russe aux projets du gouvernement de Belgrade.¹³

Ayant décidé d'empêcher le démembrement de la Turquie et l'expansion de l'influence russe, Moustier dut rassurer les Serbes. La question des forteresses lui en fournit une occasion favorable. Cependant, le ministre considérait que les démarches auprès de la Porte devaient être prises en accord avec l'Autriche. Le cabinet de Vienne avait le plus grand intérêt à ne pas voir se produire dans les provinces slaves de la Turquie un mouvement dont le contre-coup se ferait nécessairement sentir parmi les populations de même origine et de même croyance qui appartiennent à la couronne d'Autriche. C'est au gouvernement autrichien qu'il appartenait d'examiner la façon dont il serait possible de recommander à Constantinople la satisfaction des revendications formulées par la Serbie en échange des garanties que le gouvernement ottoman, ainsi que les puissances signataires du Traité de Paris, sont en droit d'exiger d'elle. Le duc de Gramont, ambassadeur français à Vienne, fut chargé de faire cette proposition au comte de Beust, ministre autrichien des Affaires Étrangères.¹⁴

Beust pensait qu'il était préférable pour la Turquie qu'elle fasse à la Serbie une concession qui ne porterait pas atteinte à l'intégrité de l'Empire. La satisfaction des réclamations serbes présentait une garantie pour le maintien de la paix dans les Balkans.¹⁵ La cession des forteresses à la Serbie était la dernière limite jusqu'à laquelle Beust était prêt à aller pour dissuader le cabinet de Belgrade de l'une action de plus grande envergure dans les Balkans en effervescence.¹⁶ En même temps, il exprima le désir de s'entendre avec le gouvernement des Tuileries sur tous les points que comprend la Question d'Orient. Par conséquent, Beust fut disposé à conseiller à la Porte l'abandon de la citadelle de Belgrade dont l'occupation par les troupes turques, sans utilité réelle au point de vue stratégique, avait l'inconvénient d'être pour les Serbes une cause permanente d'humiliation et de

13 Ibidem, Russie 237, No 77, Moustier à Talleyrand, Paris, le 12 novembre 1866.

14 Ibidem, Autriche 493, No 112, Moustier à Gramont, Paris, le 13 novembre 1866.

15 Grgur Jakšić, Vojislav Vučković, *Spoljna politika Srbije za vlade kneza Mihaila. Prvi balkanski savez*, op. cit., pp. 308-309.

16 Nikola Petrović, „Austro-ugarska nagodba, gradovi i Istočno pitanje“, op. cit., p. 269.

mécontentement. Etant d'accord avec ce que Moustier fit savoir au baron Budberg, Beust pensa que les concessions qui pouvaient être faites à la Serbie devaient être proportionnées aux garanties qu'elle allait donner, tant à la Porte qu'aux puissances garantes, de sa forte intention de rester unie à l'Empire Ottoman. Convaincu que la Russie encourageait cette démarche du prince Michel, Beust considérait nécessaire de s'enquérir préalablement des garanties que le cabinet de Saint-Pétersbourg pouvait offrir contre l'usage ou l'abus de l'énorme influence qu'il exerçait en Serbie.¹⁷

Bien que le ministre français avait des motivations différentes de celles qui l'avaient conduit à l'époque où il avait, comme ambassadeur, appuyé le point de vue serbe, il est important de noter que Moustier soutenait toujours l'idée que la garnison turque devait quitter la forteresse de Belgrade. Au moment où elle chercha à assurer des compensations territoriales et ses frontières orientales, ainsi que de trouver un allié pour la guerre contre la Prusse, la France avait un intérêt direct à maintenir la paix dans l'Empire Ottoman. Moustier considérait que ce but devait être réalisé par la cession au prince Michel de la forteresse de Belgrade. Moustier estima que les réclamations du prince Michel, appuyées par l'Autriche, n'avaient pas la même portée qu' auparavant, quand elles n'étaient soutenues que par la Russie.¹⁸

Sur la question de la cession des forteresses aux Serbes, Moustier voulut inciter l'Autriche à prendre l'initiative. L'attitude du ministre fut fondée sur la conviction que cette proposition désagréable à la Porte contribuait à l'affaiblissement de l'influence française à Constantinople. Bien qu'il fût en correspondance permanente avec Vienne, le gouvernement français ne renonçait pas rallier Saint-Pétersbourg à un accord. La France ne voulut pas trop s'éloigner de la Russie avec laquelle elle menait, juste à ce moment-là, les négociations sur la Question d'Orient et sur la protection de ses intérêts en Occident. Le gouvernement des Tuileries soutenait entre autres la réclamation serbe par égard envers de Saint-Pétersbourg.¹⁹ Ali-pacha, le ministre turc des Affaires Etrangères, dit que la Porte n'allait pas se prononcer au sujet de la demande serbe avant d'écouter l'opinion du gouvernement des Tuileries. Cependant, bien qu'elle considérât que la Serbie devait être soutenue, la France était indécise. La réserve

17 AMAE, Autriche 493, No 149, Gramont à Moustier, Vienne, le 26 novembre 1866.

18 Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871, tome XIII, No 3940, pp. 299-300, La Tour d'Auvergne à Moustier, Londres, le 18 décembre 1866.

19 Vasilj Popović, *Politika Francuske i Austrije na Balkanu u vreme Napoleona III*, op. cit., p. 121.

de la Russie contribua à cette attitude, en exerçant son influence sur la méfiance toujours plus grande du cabinet de Paris.²⁰

En apprenant la réponse d'Ali-pacha à Moustier, le gouvernement de Vienne décida de prendre l'initiative. Il voulait à tout prix empêcher la solution radicale de la Question d'Orient et le démembrement de la Turquie. Prokesch conclut que la Porte n'allait pas prendre en considération la demande serbe sans la pression des puissances et qu'une attitude semblable était nécessaire comme preuve auprès du sultan. Quant aux garanties, l'ambassadeur autrichien considéra que les suivantes devaient être demandées de la Serbie : 1) que le prince Michel présente ses hommages au sultan ; 2) l'augmentation du tribut. Le ministre autrichien décida de soutenir ouvertement la demande du prince afin de rallier les Serbes. De cette manière la Russie n'allait pas s'attribuer, à elle seule, le succès éventuel de cette démarche.²¹

En apprenant la demande serbe, après un échange de vues avec Budberg et Beust, Moustier adopta la proposition autrichienne. Cependant, il n'pas voulu en informer immédiatement Ali-pacha. La principale raison pour laquelle Moustier s'abstenait d'exprimer sa position à propos des forteresses, ce furent les négociations franco-russes sur la Question d'Orient, déjà mentionnées. Elles commencèrent au milieu de novembre 1866 à Compiègne où Budberg fut invité par Napoléon III. La principale condition pour que la France adhérât à l'entente avec la Russie sur les affaires d'Orient fut avant tout l'adhésion préalable du cabinet de Saint-Pétersbourg à la politique de Paris en Occident.

Au cours des pourparlers avec Moustier, Budberg émit les principes sur lesquels, selon l'opinion du gouvernement de Saint-Pétersbourg, les deux puissances devaient parvenir à un accord : 1) que la Russie n'ait aucune ambition et ne songeât à s'appropriier et encore moins sa capitale ; 2) que les chrétiens d'Orient n'étaient pas mûrs pour une indépendance complète; 3) qu'un progrès graduel était pour le gouvernement turc, comme pour les populations soumises à ses lois, préférable à toutes les solutions violentes ; 4) qu'il importait de régler pratiquement les conflits partiels, dont l'extension, si on ne l'arrêtait pas, poserait prématurément le problème dans toute son étendue.

Dans la note de Saint-Pétersbourg que Budberg avait lue à Moustier, la Serbie ne fut pas mentionnée, ce qui a étonné le ministre

20 AMAE, Turquie 368, No 66, Moustier à Bonnières, Paris, le 22 novembre 1866.

21 Leopold Ranke, *Srbija i Turska u XIX veku*, Parna štamparija D. Dimitrijevića, Beograd 1879, p. 492.

français. Malgré cela, dans leur conversation, les deux diplomates discutèrent de la Principauté. Moustier estima que la Porte devait se réconcilier avec les Crétois et avec les Serbes à quelque prix que ce fût. Le ministre français conseilla au gouvernement turc de consentir à la Crète un gouvernement semi-indépendant et d'abandonner à la Serbie la citadelle de Belgrade. Il lui semblait très souhaitable que de telles concessions émanent de l'initiative du sultan. Moustier proposa aux grandes puissances de recourir à des conseils amicaux adressés séparément, mais simultanément, à la Porte. Si ces conseils n'étaient pas écoutés, il y aurait lieu de délibérer sur le recours à une pression exercée sur elle en commun. Le ministre fit observer que l'action de la France et des autres puissances dans ce sens serait subordonnée aux garanties qui leur seraient offertes pour la sécurité de l'Empire Ottoman. A côté des Serbes, des Crétois et des Grecs, ces garanties devaient être reçues par le gouvernement russe lui-même qui pouvait par son attitude et ses conseils calmer sensiblement les populations chrétiennes.

Le principal sujete de négociation entre les deux puissances fut le principe de non-intervention appliqué dans les conflits en Orient. La Russie tenait beaucoup à s'entendre avec Paris sur cette question. Moustier insista que ce principe devait être imposé aux Grecs, aux Serbes et aux Roumains. Dans le cas contraire, les grandes puissances allaient avoir les mains liées pour la défense de l'ordre en Orient, tandis que les éléments de désordre allaient s'y trouver déchaînés. Moustier n'a pas caché de Budberg qu'il lui était difficile de saisir le genre d'intérêt que la Russie attachait à poser la non-intervention comme règle de conduite et des résultats pratiques qu'elle en attendait. Budberg n'a pu lui fournir aucun éclaircissement à cette égard. Moustier crut entrevoir que le cabinet de Saint-Pétersbourg était surtout préoccupé des projets que l'Autriche pourrait nourrir éventuellement à propos de la Serbie d'une part et de la Bosnie et Herzégovine d'autre part. La Russie avait en vue d'empêcher dans toute hypothèse la Monarchie des Habsbourg d'occuper, pour sa sécurité, ces provinces de la Turquie si elles venaient à se révolter contre le sultan.²²

Au début même de son entretien avec Gortchakoff à Saint-Pétersbourg, le baron Talleyrand, ambassadeur français, mentionna la Serbie. Le vice-chancelier a approuvé les conseils de réconciliation que Moustier avait fait entendre à la Porte concernant les Crétois et

22 AMAE, Russie 237, No 83, Moustier à Taleyrand, Paris, le 24 décembre 1866.

les Serbes. Il partageait le désir du ministre français de voir le sultan prendre l'initiative des concessions. Le vice-chancelier considérait que, par suite d'une entente préalable, les conseils pouvaient être adressés simultanément et séparément, sans perte aucune de temps. En cas d'insuccès, Gortchakoff serait prêt à délibérer sur le recours à d'autres mesures contre la Porte. Il estima que le principe de non-intervention ne pouvait assermenter que les pays étrangers, comme la Grèce, mais les sujets chrétiens auraient agréé ce principe seulement dans le cas où les pouvoirs de police leur seraient confiés dans l'Empire Ottoman. Gortchakoff a dit à Talleyrand qu'il serait toujours disposé à un échange d'idées entre les cabinets, mais qu'il n'était pas prêt pour une conférence.²³

Compte tenu de cette déclaration du vice-chancelier, on peut tirer la conclusion que la convocation d'une conférence à laquelle les questions les plus graves de l'Empire Ottoman devaient être soumises à la résolution ne conviendrait pas aux projets du gouvernement de Saint-Pétersbourg. Il voulut se laisser les mains libres au sujet des décisions futures. Hormis cela, la Russie donnant à savoir que la France avait adhéré à l'application du principe de non-intervention dans les conflits d'Orient, essaya d'inciter les autres puissances à l'adopter. Dans ce but, elle dévoila au gouvernement autrichien les détails des négociations franco-russes.

Le comte de Stackelberg, l'ambassadeur russe à Vienne, a communiqué à Beust, début janvier 1867, le contenu de la dépêche de Gortchakoff du mois de novembre de l'année précédente que l'ambassadeur Budberg avait lue à Napoléon III au cours de leur entretien au Château de Compiègne. Répondant à une ouverture secrète du cabinet de Paris adressée à Saint-Pétersbourg, le vice-chancelier exprimait le désir de l'empereur russe, son maître, de sceller une entente cordiale avec le souverain français. Alexandre II devait se livrer à l'examen des diverses conditions qu'il croyait nécessaires pour que cette entente produise dans la pratique, les résultats souhaitables du point de vue du maintien général de la paix et de la solution des difficultés qui naissaient en Orient. Il devait déclarer que le principe de non-intervention serait dorénavant rigoureusement appliqué par toutes les puissances dans les conflits qui viendraient à éclater entre la Porte et ses sujets chrétiens. Tels seraient les principaux traits de cette dépêche, dont le duc de Gramont, l'ambassadeur

23 Ibidem, Russie 238, Talleyrand à Moustier, Saint-Pétersbourg, le 2 janvier 1867.

français à Vienne, n'a pas eu connaissance. Le comte de Stackelberg a informé le baron Beust que le cabinet de Paris, ayant adhéré aux propositions du gouvernement de Saint-Pétersbourg, avait établi une entente complète entre la Russie et la France sur les bases suivantes : 1) demander à la Porte d'accorder à la Crète une entière autonomie, en ne conservant sur l'île que des droits et des rapports de suzeraineté ; 2) demander également au gouvernement turc de satisfaire les réclamations de la Serbie ; 3) s'abstenir de toute intervention entre la Porte et ses sujets chrétiens dans le cas d'un conflit ; 4) exercer à Constantinople une pression énergique, identique et simultanée, pour amener la Porte à ces concessions ; 5) dans le cas d'un refus, se concerter pour prendre les mesures les plus à même de produire les résultats recherchés.

Dans son entretien avec le duc de Gramont, Beust exprima sa surprise face à cette attitude du gouvernement français. Rien dans le langage de Moustier ou de Gramont n'autorisait Beust à croire que les pourparlers entre la France et la Russie étaient déjà entamés. Les derniers rapports du prince de Metternich présentaient Moustier comme étant disposé à bien accueillir les propositions du gouvernement de Vienne, conçues conformément aux vues du cabinet de Paris. Gramont répondit au ministre autrichien qu'il ne savait rien des pourparlers entre la France et la Russie. Il ne fut pas prêt pour le débat sur des faits dont son gouvernement ne l'avait pas informé et qui ne parvenaient à sa connaissance que par l'intermédiaire du comte de Stackelberg. Au surplus, il ne voyait pas, en admettant que les pourparlers fussent menés, qu'il y avait contradiction entre les conventions franco-russes et les propositions autrichiennes. Ce que le cabinet de Vienne recherchait avant tout, c'était le but même de l'accord dont on venait de lui donner la nouvelle : le dernier paragraphe de cet accord contient les motifs pour convocation d'une conférence qui fera l'objet des ouvertures autrichiennes.

Beust a dit à l'ambassadeur français que les documents mentionnés, ainsi que ces informations, ne faisaient que fortifier son opinion que le gouvernement de Saint-Pétersbourg voulait susciter le conflit et non pas le prévenir. Selon lui, dans le cas où les puissances adopteraient le principe de non-intervention, la Question d'Orient serait résolue au bénéfice exclusif de la Russie. Par conséquent, au moment où les autres puissances s'effaçaient, le cabinet de Saint-Pétersbourg reprenait le libre usage de tous ses moyens d'action. Pour recueillir les fruits de ces sacrifices, il avait besoin d'un conflit en

dehors du contrôle et de l'intervention des autres puissances européennes. L'intérêt européen était de prévenir le conflit au lieu de le provoquer car, une fois la lutte engagée, il n'était vraiment pas possible d'en prévoir les conséquences.²⁴

En répondant à Gramont, Moustier expliqua qu'à cause du caractère confidentiel de la note de Gortchakoff de novembre de l'année précédente, il ne s'est pas cru autorisé à lui en faire part. C'était pour cette raison que le ministre fut d'autant plus étonné que Stackelberg connût le contenu de ce document et ait cru devoir en entretenir Beust. Moustier démentit qu'un accord fut établi entre la France et la Russie en faisant savoir clairement que la proposition du gouvernement de Saint-Petersbourg concernant l'application du principe de non-intervention n'avait pas été adoptée.²⁵ D'un autre côté, Gortchakoff nia que Stackelberg fût informé de la note confidentielle que Beust analysa lors son entretien avec Gramont.²⁶ Cependant, le procédé du baron de Brunow, l'ambassadeur russe à Londres, qui dévoila au gouvernement de Londres le contenu de cette dépêche, témoigna du fait que le vice-chancelier russe n'avait pas dit la vérité.²⁷ Ayant envoyé à Vienne la copie de sa lettre du 24 décembre à Talleyrand dans laquelle se trouvait la proposition de Gortchakof sur l'entente franco-russe, Moustier essaya de prouver à Gramont que les bases de l'entente étaient tout à fait différentes de celles contenues dans la dépêche que le vice-chancelier avait envoyée à Stackelberg et dont il a transmis à Beust le contenu. Il est certain que Moustier, lors de cet incident, avait agi sur les ordres de Napoléon III lui-même. L'empereur n'abandonnait jamais son projet d'alliance avec la Russie qui, selon lui, valait mieux que l'alliance avec l'Autriche. Malgré cet incident, les négociations franco-russes ont été poursuivies et ont été menées en même temps que l'on menait celles entre Paris et Vienne. L'entente avec la Russie en Orient était indispensable pour Napoléon afin de s'assurer une liberté d'action en Occident, c'est-à-dire l'adhésion de Saint-Petersbourg à sa politique envers la Prusse.

Dans la poursuite de ses négociations avec la Russie, la France refusa le principe de non-intervention. Les principaux sujets furent la Crète et les forteresses en Serbie. A ce sujet, Napoléon III fit à la

24 Ibidem, Autriche 494, No 8, Gramont à Moustier, Vienne, le 7 janvier 1867.

25 Ibidem, No 5 et No 8, Moustier à Gramont, Paris, le 11 et le 13 janvier 1867; Gramont à Moustier (les deux dépêches: la première sans date et No 12), Vienne, le 16 janvier 1867.

26 Ibidem, Russie 238, dépêche télégraphique, Talleyrand à Moustier, Saint-Petersbourg, le 10 janvier 1867.

27 Ibidem, Autriche 494, sans numéro, Gramont à Moustier, Vienne, le 14 janvier 1867.

Russie, le 23 janvier, la proposition d'agir à Constantinople dans le sens de l'abandon des forteresses aux Serbes et de la constitution du Royaume de Grèce en fonction de ses frontières naturelles. L'intention du gouvernement des Tuileries était de clore définitivement la Question d'Orient de concert avec la Russie.²⁸

Dans sa longue conversation avec Talleyrand, Gortchakoff a dit que la France, en principe, pouvait compter sur la bienveillance de la Russie concernant la protection de ses intérêts en Occident. Cependant, le vice-chancelier voulait savoir quels étaient les idées et les projets de Napoléon III. Il souligna que l'empereur des Français n'avait jamais donné au gouvernement de Saint-Pétersbourg sa réponse catégorique à cette question. L'indécision de son souverain, dont il ne connaissait pas les intentions, non plus que la plupart des membres du corps diplomatiques, ne permit pas à Talleyrand de déterminer la ligne de conduite de la politique extérieure de la France «dans l'état de réorganisation où se trouve l'Europe entière». L'ambassadeur considéra que certains aspects de la Question d'Orient ne pouvaient être traités par la Russie que du point de vue de sa politique nationale. En présentant immédiatement que son interlocuteur pensait à la neutralisation de la mer Noire, le vice-chancelier a dit que c'était plutôt là des questions d'amour-propre russe et a souligné que Talleyrand n'a jamais entendu sortir de sa bouche un mot qui eût trait à la révision du Traité de Paris. Gortchakoff adopta la proposition française selon laquelle la Porte devait être encouragée à entrer largement dans la voie des réformes morales et matérielles et assura qu'il allait s'y employer de bon cœur. Mais, il douta de la capacité du gouvernement turc de réaliser ce programme. Talleyrand considéra que la satisfaction chez Gortchakoff concernant la Crète et la Grèce était complète, mais il fut un peu désappointé de ne pas en apprendre davantage sur les «intérêts de la France en Occident».²⁹

Leur attitude envers la Prusse influait de manière décisive sur les relations de la France et de la Russie. Les arguties des deux ministres, qui se reflétaient dans leur tentatives de tirer l'un de l'autre une information de plus à ce sujet, ne parvenaient pas à un accord franco-russe. Napoléon III n'était pas prêt à s'engager envers la Russie dans la révision du Traité de Paris concernant la neutralisation de la mer Noire, ce qui était l'objectif principal de Saint-Pétersbourg. Les événements énoncés qui étaient liés à ses négociations avec la

28 Ibidem, Russie 238, No 6, Moustier à Talleyrand, Paris, le 23 janvier 1867.

29 Ibidem, sans numéro, Talleyrand à Moustier, Saint-Pétersbourg, le 1^{er} février 1867.

Russie et l'Autriche influencèrent grandement l'attitude de la France à l'égard de la demande serbe concernant les forteresses, mais aussi le développement des relations gréco-serbes qui étaient les fondements de l'alliance balkanique.

A la dernière réception des Tuileries, Napoléon III lui-même dit à Djémil-pacha, ambassadeur de la Turquie à Paris, que le moment lui paraissait venu pour la Porte de régler d'une manière satisfaisante les questions de la Serbie et de la Crète.³⁰ De tous côtés on conseillait au gouvernement ottoman de ne pas présenter la reddition des forteresses à la Principauté comme une décision prise sous la pression des puissances ou sous la menace d'un vassal, mais comme un geste de bonne volonté.³¹

Une nouvelle étape dans la question des forteresses a commencé depuis l'arrivée à Constantinople du nouvel ambassadeur français, Nicolas Bourrée. De ses nombreux entretiens avec Bourrée, Ristić conclua que celui-ci voulait sauvegarder l'Empire Ottoman et aider à son renouveau. Il s'engagea pour le rapprochement entre la Porte et ses sujets chrétiens par le biais de l'accord et des réformes en Turquie. Bourrée estima qu'après la cession des forteresses, les intérêts de la Turquie et de la Serbie pouvaient être les mêmes et que le renouveau de l'Empire Ottoman, dont la Principauté faisait partie, était dans l'intérêt même de celle-ci. Sur la question des forteresses, l'ambassadeur s'engagea vivement en faveur de la Serbie, mais il conseilla au cabinet de Belgrade de ne pas hâter les choses. Compte tenu de l'importance de cette question, Bourrée attendait de la Principauté qu'elle traite la Porte avec beaucoup d'égards, laissant à celle-ci le temps de prendre la décision. «La forteresse de Belgrade n'avait pas d'importance militaire, comme l'ont déclaré Mondain et les autres experts, mais les questions de dignité et de susceptibilité étaient souvent plus graves que les questions matérielles». D'un autre côté, l'ambassadeur voulait être informé par Ristić des contreparties que la Porte pouvait attendre de la Serbie. En considérant tout d'abord que la venue du prince Michel à Constantinople n'allait pas être d'un grand profit pour la Porte, Bourrée cherchait des garanties complémentaires de la Serbie. Ristić recommanda le rétablissement des relations commerciales entre la Principauté et la Turquie, rompues en 1862 au cours du bombardement de Belgrade. C'est par ce biais que le suzerain et son

30 Ibidem, No 9, Moustier à Bourrée, Paris, le 18 janvier 1867.

31 G. Jakšić, V. Vučković, *Spoljna politika Srbije za vlade kneza Mihaila. Prvi balkanski savez*, op. cit., p. 369.

vassal allaient obtenir de nouvelles ressources. Le plénipotentiaire serbe exprima la conviction que le prince Michel s'engageait volontiers à faire de Belgrade à Niš un chemin de fer qui relierait les lignes autrichiennes aux lignes ferroviaires à construire par la Turquie.³²

Cependant, Bourrée essayait de trouver pour la forteresse de Belgrade une solution qui serait plus favorable à la Porte et un peu moins à Belgrade. Il envisageait la possibilité que la forteresse de Belgrade fût cédée au prince Michel un an plus tard. La promesse turque que la forteresse lui serait rendue allait justifier la tendance du prince Michel à soutenir la paix auprès de l'opinion publique serbe alors que, de leur côté, le sultan et le monde musulman allaient avoir le temps de se résigner à cette perte.³³ Tout en s'inquiétant du conseil donné par Bourrée de consentir à la Porte le temps de se décider, Ristić demanda à Garašanin d'exprimer son opinion sur ce sujet. Le président du gouvernement adressa à Constantinople une lettre tranchante dans laquelle il indiqua que la Serbie n'était pas un instrument entre les mains de la Russie mais qu'elle agissait dans son propre intérêt. En se défendant de ces reproches, l'ambassadeur déclara que ses paroles furent mal comprises. Le conseil aux Serbes de ne pas se hâter n'implique pas qu'il refusait de leur apporter son soutien sur la question des forteresses. Bourrée leur demandait seulement d'être compréhensifs pour les Turcs qui sacrifiaient leur dignité pour faire cette concession. Toutefois, l'explication maladroite de Bourrée n'offrait qu'une confirmation de la justesse de jugement de Garašanin à savoir que l'ambassadeur français craignait l'influence russe en Serbie. En fait, l'ambassadeur ne croyait pas aux promesses de Ristić sur la loyauté future de la Principauté envers le sultan. De cette conversation, Ristić tira la conclusion que le gouvernement français avait donné à Bourrée l'instruction d'appuyer sérieusement la revendication du prince Michel. Le représentant serbe jugea que cela était d'un grand profit pour la Principauté parce que, à cette époque, la Porte tenait compte exclusivement de l'opinion de Napoléon III et n'entendait que ses conseils.³⁴

Sous l'influence de Prokesch qui s'employait, selon les instructions du gouvernement autrichien, à hâter la décision, Bourrée dissipa ses doutes et renforça la pression sur la Porte. A chaque occasion, l'ambassadeur français soulignait que le gouvernement turc

32 AMAE, Turquie 369, No 2, Bourrée à Moustier, Péra, le 2 janvier 1867.

33 Ljiljana Aleksić, *Stav Francuske prema Srbiji z avreme druge vlade kneza Miloša i Mihaila (1858-1868)*, Naučnodelo, Beograd, 1957, p. 127.

34 Jovan Ristić, *Spoljašnji odnošaji Srbije novijega vremena*, op.cit., II, 533-539.

devait céder la forteresse de Belgrade et qu'il fallait faire cela le plus tôt possible afin que tout espoir d'aide de la Serbie fût enlevé à la Grèce.³⁵ Les paroles que Bourrée adressa à Ali-pacha témoignent à quel point fut forte la pression qu'il exerça par lui sur la Porte: «Comme nous ne pouvons, je vous l'ai dit, consacrer tous les dix ans deux milliards et le sang de 60.000 hommes à la défense de l'intégrité de la Turquie, tous nos intérêts restant d'ailleurs les mêmes, toutes nos sympathies étant inspirées par la conscience de ces intérêts, nous faisons la seule chose qui nous soit possible: nous vous conseillons le sacrifice de Candie et de Belgrade comme le prix de dix années complètement perdues».³⁶

Les ministres turcs attendaient que la séparation habituelle entre les puissances leur permît d'éviter la concession. Cependant, c'est le contraire qui est arrivé : leur attitude unanime contraignit la Porte à céder. Les puissances occidentales aspiraient à la satisfaction des réclamations serbes afin de stabiliser la situation dans les Balkans en empêchant de cette façon l'action révolutionnaire de la Russie. Le grand vizir Fuad-pacha et le ministre des Affaires étrangères Ali-pacha demandèrent à la diplomatie européenne de les aider à trouver une forme pour sauver la face du sultan.³⁷ En satisfaisant la demande du gouvernement serbe, la Porte voulait inciter la Principauté à renoncer à un soulèvement général dans les Balkans et à enlever aux grandes puissances tout prétexte qui justifierait des réclamations en faveur de celle-ci.³⁸ De son côté, le ministre français jugea qu'après l'obtention des forteresses, la Serbie n'aurait pas le droit de formuler de nouvelles demandes.³⁹ En soutenant la Principauté, la France voulait faire échouer son action future qui consisterait à agrandir son territoire et à conquérir son indépendance.

La Porte utilisa la procédure d'élection des nouveaux ministres pour ajourner la conclusion de l'accord avec la Serbie. Préoccupé par la tounure que prenaient les événements, Moustier fit savoir au

35 Ljiljana Aleksić, *Stav Francuske prema Srbiji za vreme druge vlade kneza Miloša i Mihaila* (1858-1868), op.cit., 127.

36 AMAE, Turquie 369, No 13, Bourrée à Moustier, Péra, le 22 janvier 1867.

37 Ibidem, dépêche télégraphique, Bourrée à Moustier, Péra, le 22 janvier 1867.

38 Jovan Miličević, „Istorija predaje turskih gradova u Srbiji srpskoj vladi 1867. godine“, *Oslobođenje gradova u Srbiji od Turaka 1862-1867. god. Zbornik radova prikazanih na naučnom skupu Srpske akademije nauka i umetnosti*, održanom od 22. do 24. maja 1967. god. u Beogradu povodom proslave 100-godišnjice oslobođenja gradova, Srpska akademija nauka, Beograd, 1967, 248.

39 Arhiv Srpske akademije nauka i umetnosti (ASANU), (Archives de l'Académie Serbe des Sciences et des Arts), Hartije Jovana Ristića (fonds de Jovan Ristić), XI/7, 11/22.

gouvernement turc qu'il n'avait pas de temps à perdre.⁴⁰ La France pressa la Porte de céder les forteresses à la Serbie le plus tôt possible afin d'empêcher que l'armée de celle-ci envahît le Bosnie et l'Herzégovine. En fait, ce que Moustier appréhendait le plus c'était que la Porte ne se mette à temporiser, ce qui pouvait être utilisé par la Russie. On devait d'autant plus s'y attendre que cet accord était exclusivement le résultat des efforts communs de la France et de l'Autriche.⁴¹

Le 3 mars Ali-pacha lut à Ristić la lettre adressée au prince Michel. Au début, le Grand Vizir écrit que le sultan avait entendu avec satisfaction les assurances de fidélité du prince en ajoutant que le Porte estimait toujours la loyauté du peuple serbe. On exprima l'espoir que le prince allait respecter les droits du sultan reconnus par les traités et qu'il allait garder ses bonnes relations avec la Cour de Constantinople. La Porte adopta la solution selon laquelle la défense des forteresses occupées par les garnisons serbes serait confiée au prince Michel à condition que le pavillon turc flotte sur les remparts à côté du pavillon serbe. Le sultan ordonna que le prince soit informé de cette décision.⁴²

Ne croyant pas à l'efficacité d'une demi-satisfaction, le gouvernement français jugea que l'Empire Ottoman pouvait être conservé seulement si les Serbes obtenaient les forteresses occupées par les Turcs dans la Principauté et si la Grèce recevait ses frontières naturelles. Son but était d'éviter l'éclatement d'une crise grave en Orient suivie d'un état de choses violent et anarchique qui pourrait ajourner pour longtemps toutes les espérances de progrès de la Turquie. Le cabinet de Paris désirait qu'un système bien défini soit arrêté pour empêcher la dissolution de l'Empire Ottoman et pour introduire dans son administration les réformes nécessaires.⁴³ En essayant, par l'accord sur la Question d'Orient avec la Russie ou avec l'Autriche, de s'assurer un allié pour la guerre contre la Prusse, la France aspirait en même temps au maintien de la paix en Turquie. Les connaissances qu'on avait sur l'action envisagée par le prince Michel qui, en collaboration avec l'insurrection crétoise auraient provoqué un mouvement de plus large envergure, incitaient le cabinet de Paris à faire une pression sur la Porte pour satisfaire la demande serbe. La concession à la Serbie au sujet des forteresses aurait calmé ses ambitions

40 AMAE, Turquie 369, télégramme chiffré, Moustier à Bourrée, Paris, le 7 mars 1867.

41 Origines diplomatiques de la guerre 1870-1871, t. XV, document n° 4311, pp. 24-27, Moustier à Gramont, Paris, le 6 mars 1867.

42 Bogdan Popović, *Diplomatska istorija Srbije*, Zavod za udžbenike, Beograd, 2010, 327.

43 Origines diplomatiques de la guerre 1870-1871, t. XV, document n° 4182, 271-273, Moustier à Gramont, Paris, le 9 février 1867.

et l'inclination du meneur de l'insurrection générale des chrétiens à Constantinople aurait dissipé leurs attentes.

Bibliographie

Aleksić, Ljiljana, *Stav Francuske prema Srbiji za vreme druge vlade kneza Miloša i Mihaila (1858-1868)*, Naučno delo, Beograd, 1957.

Jakšić, Grgur, Vučković, Vojislav, *Spoljna politika Srbije za vlade kneza Mihaila. Prvi balkanski savez*, Istorijski institut, Beograd, 1963.

Milićević, Jovan, „Istorija predaje turskih gradova u Srbiji srpskoj vladi 1867. godine“, *Oslobođenje gradova u Srbiji od Turaka 1862-1867. god. Zbornik radova prikazanih na naučnom skupu Srpske akademije nauka i umetnosti, održanom od 22. do 24. maja 1967. god. u Beogradu povodom proslave 100-godišnjice oslobođenja gradova*, Srpska akademija nauka, Beograd, 1967, pp. 243-250.

Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871, t. I-XXI, Henri Charles-Lavauzelle, Paris 1910-1932, tomes XIII, XV.

Petrović, Nikola, „Austro-ugarska nagodba, gradovi i Istočno pitanje“, *Oslobođenje gradova u Srbiji od Turaka 1862-1867. god. Zbornik radova prikazanih na naučnom skupu Srpske akademije nauka i umetnosti, održanom od 22. do 24. maja 1967. god. u Beogradu povodom proslave 100-godišnjice oslobođenja gradova*, Srpska akademija nauka i umetnosti, Beograd, 1970, pp. 263-279.

Popović, Bogdan, *Diplomatska istorija Srbije*, Zavod za udžbenike, Beograd, 2010.

Popović, Vasilj, *Politika Francuske i Austrije na Balkanu u vreme Napoleona III*, Grafički zavod „Makarije“ A. D., Beograd-Zemun, 1925.

Ranke, Leopold, *Srbija i Turska u XIX veku*, Parna štamparija D. Dimitrijevića, Beograd 1879.

Ristić, Jovan, *Spoljašnji odnosi Srbije novijega vremena*, I-III, Štamparija Kraljevine Srbije, Beograd, 1887-1901, II.

–Summary

THE FRENCH HELP TO SERBIA IN OBTAINING THE FORTERESSES IN 1867

After the Sadowa battle on 3rd July, 1866, French Government did not want for the European crisis to deepen because of the current events in the Osman Empire. Napoleon III put the nationality principle aside in his determination to save Turkey from deterioration. The French support to the Christians depended on the degree of the consent on foreign policy matters achieved with Russia and Austria (which became Austro-Hungary on 8th June, 1867). In such circumstances, the Government in Belgrade decided to ask the Turkish Government (the Port) to give them the forteresses in Serbia in the autumn, 1866. The Prime Minister, Ilija Garašanin, wanted to know if the official Government in Paris was ready to support the Serbian demand, and to what extent Serbian Government could count on its support. In his determination to support the activities of France, Garašanin said that the Principality might have to turn to Russia in the matters of foreign policy. The Government of Paris started to loosen and the Minister of Foreign Affairs, Lionel Moustier, believed that it was necessary to come to agreement by the end of the spring, due to the danger of general uprising in the Balkans. Being afraid that giving such unpleasant proposal to the Port would diminish French influence in Constantinople, Minister believed that Austria should take the initiative in the matters of giving the forteresses to Serbia. New Austrian Minister of Foreign Affairs accepted the French attitude, while Moustier adopted the proposal of the Government of Vienna that the submission of Prince Michael to the Sultan was enough to guarantee that the Principality would not make new difficulties to Turkey. The French Ambassador in Constantinople Nicolas Bourée supported Serbia in the Port. While he advised Turkish Government to come to agreement with the Principality at any cost, Moustier negotiated the attitude on the Eastern Question with the Russian Government. In its support to the Serbian Government in obtaining the fortresses, France had the goal to preserve the Osman Empire. Despite that, the Government of Paris expected counter-favour from Russia because of its support to Serbia, in order to realize its plans for the war with Prussia. Giving support to the Principality in obtaining the fortresses, France wanted to disable its further action in the course of territorial enlargements and obtaining independence. It seemed that the Port itself took initiative for this step. The Great Vizier Ali Pasha read a letter to the Serbian deputy Jovan Ristić on 3rd March, 1867, in which he said to Prince Michael that the Port gives the forteresses to Serbia.

Key words: the fortresses, Moustier, Prince Michael, France, Serbia, the Port.
